

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414_15

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : TOURISME : convention relative à la gestion des sentiers de randonnées

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



Objet : TOURISME : convention relative à la gestion des sentiers de randonnées

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 21 mars 2022,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle que dans le cadre de la valorisation touristique du territoire des parcours de randonnées pédestre ont été créés et balisés.

Afin d'assurer le bon entretien des parcours, il propose de formaliser un partenariat :

- ✓ D'une part, avec l'association des Randonneurs du Pays Manslois, en vue d'assurer l'entretien du balisage des sentiers de randonnées pédestre, pour une durée de 3 ans. La convention concerne l'entretien du balisage de 390 km de chemin (287 sur le secteur Manslois et 103 sur le secteur de la Boixe).
- ✓ D'autre part, avec les communes en vue d'assurer les prestations suivantes :
 - L'entretien paysager des chemins de randonnée, y compris visibilité du balisage,
 - L'entretien du/des panneau(x) signalétique(s) (panneau bois et carte).
- ✓ La communauté de communes s'engage à prendre à sa charge :
 - Le remplacement des panneaux (carte : 345 €HT + support bois : 430 € HT),
 - La création et l'adaptation des sentiers,
 - L'impression des dépliants,
 - Les frais d'entretien du balisage.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER la convention précitée ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte découlant de la présente délibération.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

